

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames LE FLOCH Claire, ROSSIGNOL Anne
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Madame MARTIN Dominique, Monsieur TRIOREAU Philippe.

POUVOIRS : Madame MARTIN Dominique donne pouvoir à Monsieur VIRLET François.
Monsieur TRIOREAU Philippe donne pouvoir à Monsieur PREVOST Guy.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE FLOCH Claire.

DATE DE LA CONVOCATION 20 Février 2019

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018
- PERSONNEL :
 - Adjoint technique Principal 2^{ème} classe – Modification de la durée du temps de travail
 - Assistant d'enseignement artistique Principal 2^{ème} Cl – suppression du poste suite avancement de grade.
- INDEMNITES DES ELUS : Revalorisation des indemnités de fonction
- BUDGET : Autorisation budgétaire spéciale – logement communal – remboursement de la caution
- AGGLOPOLYS - SVP : Assistance juridique – renouvellement convention.
- DON PARCELLE DE TERRAIN : acceptation de la donation.

AUTRES POINTS

- Décisions du maire
- B.P/C.A. : 1^{ère} analyse du compte administratif 2018
1er éléments d'orientations budgétaires
- Commissions communales et communautaires
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

AUTORISATION SPECIALE – Mandatement des diagnostics effectués pour l'opération « aménagements mairie-école ».

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION NO 2019-01

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 10 décembre 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

PERSONNEL – ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE – MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL – DELIBERATION NO 2019-02

Considérant qu'un agent de la filière technique, du cadre d'emploi d'adjoint technique Principal 2^{ème} classe a accepté l'augmentation de son temps de travail afin de satisfaire une qualité de service au sein de la cantine scolaire, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la durée du temps de travail de l'agent. Le Conseil municipal, unanime, accepte la modification du temps de travail hebdomadaire qui passera de 22,70/35^{ème} à 23,63/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2019. Le tableau des emplois sera modifié et les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2019.

PERSONNEL – ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE- SUPPRESSION DU POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE - DELIBERATION NO 2019-03

Vu la délibération n° 2018-53 du 29/10/2018 portant sur la création du poste d'assistant d'enseignement artistique Principal 1^{ère} classe à temps non complet et l'avis favorable du Président du Centre de Gestion en date du 25 janvier 2019.

Considérant qu'un agent titulaire intercommunal a bénéficié d'un avancement de grade au titre d'assistant d'enseignement artistique Principal 1^{ère} classe, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique Principal 2^{ème} classe à temps non complet (1h75/20^{ème}). Le Conseil Municipal, unanime, adopte les modifications du tableau des emplois.

INDEMNITES DES ELUS – REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION - DELIBERATION NO 2019-04

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique précise que les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2019 en application du nouvel indice brut terminal (IB 1027). Le Conseil municipal, unanime, accepte le versement des indemnités des élus sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 du budget 2019. L'augmentation prévue est de 0.48%, la dernière augmentation des indemnités date de juin 2016.

AUTORISATION SPECIALE - LOGEMENT COMMUNAL – REMBOURSEMENT DE LA CAUTION - DELIBERATION N° 2019-05

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de rembourser, avant le vote du budget, la caution du logement situé au 1^{er} étage du 44 avenue Guillaume Charron, en raison du départ d'un locataire. Il précise que l'article L1612-1 du CGCT permet à l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater la dépense urgente pour un montant de 327€; somme enregistrée à l'opération financière – compte n° 165 « dépôts et cautionnements ».

AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE – OPERATION AMENAGEMENTS MAIRIE-ECOLE - DELIBERATION N° 2019-06

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de mandater, avant le vote du budget, les diagnostics effectués par la société ATEX –DIAG IMMO pour un montant total de 1 250€. Cette somme sera mandatée à l'opération 14 – Bâtiments communaux – compte n° 2031 « Frais d'étude ». Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à engager liquider et mandater les dépenses urgentes.

AGGLOPOLYS – SVP – ASSISTANCE JURIDIQUE – RENOUELEMENT CONVENTION DELIBERATION NO 2019-07

Monsieur le maire propose le renouvellement de l'adhésion au service d'assistance pluridisciplinaire pour l'année 2019. Un cabinet conseils apporte des réponses aux problèmes posés sur des thématiques larges et variées (juridique, urbanisme, économique etc). Considérant que ce service n'est pas utilisé par la collectivité, le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas renouveler l'adhésion pour l'année 2019.

DON PARCELLE DE TERRAIN – ACCEPTATION DE LA DONATION – DELIBERATION NO 2019-08

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un habitant de MENARS souhaite faire donation d'une parcelle de terrain lui appartenant sur le territoire communal. Il s'agit de la parcelle cadastrée ZC 70 d'une superficie de 11 110m². Cet emplacement est considéré comme utile pour une extension du réseau d'eau potable. Le Conseil Municipal, unanime, accepte la donation et charge le maire ou l'adjoint en charge de l'urbanisme, des démarches administratives.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET 2019 – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire commente les résultats de l'exercice précédent, les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour les futurs investissements, en maintenant un équilibre financier indispensable pour la réalisation des projets et travaux. Malgré la baisse des dotations de l'Etat (de 98 000€ à 30 000€ en 10 ans) il est constaté une bonne maîtrise des charges de fonctionnement réalisées par rapport au budget voté. Monsieur le Maire précise que la capacité d'autofinancement baisse tous les ans de 30 000€ environ. Le compte administratif 2018 et le budget 2019 seront arrêtés et approuvés au prochain conseil municipal du 25 mars.

INFORMATIONS G.GLEDEL

ZAC DES COUTURES : Une rencontre a eu lieu avec l'aménageur NEXITY et un bailleur social pour la gestion des logements sociaux et des logements « séniors ». Concernant l'archéologie, la collectivité est toujours en attente du rapport de la S.R.A. – Service Régional de l'Archéologie. La commercialisation des terrains se présente bien.

MAIRIE-ECOLE-TRAVAUX : Le lancement de la consultation des entreprises est programmé le 6 mars pour les travaux d'aménagement de la mairie et école ; le planning est ainsi défini : début des travaux début juin - fin des travaux en décembre 2020.

INFORMATIONS C.LE FLOCH

ECOLE VICTOR HUGO : le prochain conseil d'école aura lieu lundi 4 mars.

CANTINE : Les deux agents sont en formation durant trois jours au C.N.F.P.T. Centre National de la Fonction Publique Territoriale à Blois, le thème étant « analyse et prévention des situations conflictuelles entre et avec les enfants ».

ANIMATION : Une animation et une exposition sur la guerre de 1914-18 sont programmées le mardi 7 mai, pour les deux écoles, avec la participation de monsieur GARCIA Joël.

COMMISSION POPULATION : Les membres de la commission se réuniront prochainement pour la confection de cartes de Noël.

REPAS DES AINES : Il aura lieu le samedi 23 mars à 12h à la salle Oudin-Bretheau/Salle des Charmilles.

INFORMATIONS G.PREVOST

EFFACEMENT DES RESEAUX : Les tranchées de la rue de Loire sont terminées. Les enrobés sont prévus la première semaine de mars. Les candélabres seront installés mi-avril pour une mise en service au mois de mai.

LAVOIR : Le chantier est retardé de deux mois dû à l'effondrement du mur mitoyen. Une expertise des assurances est en cours.

PLANTATION : 85 rosiers ont été replantés dans les massifs de la rue Emilie Pellapra.

INFORMATIONS S.TOUZELET

SECURITE : La liste des référents « sécurité » est communiquée à la gendarmerie de Mer. Un protocole d'accord est établi avec Monsieur le maire, l'adjudant Riant de la gendarmerie de MER et le Préfet du Loir et cher. Il est envisagé une réunion publique dans le courant du mois de juin.

P.C.S. – Plan Communal de Sauvegarde : Ce document, mis à jour tous les ans, vise à améliorer la prévention et la gestion des crises. Il est destiné à un usage uniquement interne à la mairie de MENARS pour articuler son action en cas de crise. Le **D.I.C.R.I.M – Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a, quant à lui, vocation à informer la population sur les risques majeurs auxquels elle pourrait être exposée.

Monsieur le Maire, Yves GEORGE, informe le Conseil municipal de l'existence d'un P.P.I. – **Plan Particulier d'Intervention** de la Centrale nucléaire de Saint Laurent des Eaux. La consultation du public sur le projet du P.P.I. se déroulera du 1^{er} au 31 mars 2019. Un registre aux fins de recueillir les observations sera à la disposition de la population.

QUESTIONS DIVERSES

ANTENNE RELAIS – ORANGE : Une étude préalable est en cours pour l'installation de l'antenne relais ; plusieurs emplacements sont proposés, près du lotissement de la Cour du Puits ou dans la zone d'activités du Courtois.

DEBAT NATIONAL : La population est invitée à participer au débat national, le vendredi 1^{er} mars à 19h à la salle des Charmilles, en présence de Monsieur NEGRELLO Jean-Claude.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique	Absente excusée – Pouvoir à VIRLET F	TRIOREAU Philippe	Absent excusé – Pouvoir à PREVOST G
OLESKOW Philippe		VIRLET François	